



## INFORMATIONS MUNICIPALES N° 25

*Convoqué le 24 novembre 2016, le Conseil Municipal s'est réuni le 1<sup>er</sup> décembre 2016, sous la présidence de M. Marc VILLEMAN, Maire*

PRESENTS : MM/Mmes Véronique ADMANT, Patricia BARBIER, Christian BRICOT, Isabelle GENIN, Colette LANGKUST, Jacques LAVOIL, Bruno LEHMANN, Philippe LEONARD, Cédric MASSON, Fabrice YONGBLOUTT.

EXCUSES : Jean-Luc DONATIN (procuration Bruno LEHMANN).

ABSENT(S) : Sylvie ADANT-VIOLART, Gérard HOUOT, Brigitte THIRIET.

Colette LANGKUST a été nommée secrétaire de séance.

- **Compte-rendu du conseil municipal du 3 novembre 2016**

Lecture a été faite du compte-rendu du conseil municipal du 3 novembre 2016 qui n'a fait l'objet d'aucune remarque.

- **Compte-rendu commission « Infos-Communication » du 15 novembre 2016**

La commission a fait l'ébauche du prochain bulletin semestriel et réparti des articles à y insérer. Prochaine réunion le 13 décembre.

- **Budget(s) : décision modificative**

A l'unanimité, les membres du Conseil municipal décident de modifier et d'ouvrir les crédits suivants au budget général 2016 :

INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Article (chapitre)	montant	Article (chapitre)	montant
15722 (040) Provision pour grosses réparations	6 900,00	021 (021) Virement de la section de fonctionnement	6 900,00
2138 (21) Autres constructions	- 1 000,00		
21534 (21) Réseaux d'électrification	1 000,00		
<b>Total</b>	<b>6 900,00</b>	<b>Total</b>	<b>6 900,00</b>

## FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Article (chapitre)	montant	Article (chapitre)	montant
023 (023) Virement à la section d'investissement	6 900,00	7022 (70) Coupes de bois	87 000,00
615221 (011) Bâtiments publics	8 000,00	7815 (042) Rep. sur prov. pour risques	6 900,00
61524 (011) Bois et forêts	3 000,00		
6168 (011) Autres	3 000,00		
6218 (012) Autres personnel extérieur	- 14 000,00		
6228 (011) Divers	37 000,00		
65548 (65) Autres contributions	39 000,00		
6574 (65) Subv.fonct.aux ass.&autres pers.	11 000,00		
<b>Total</b>	<b>93 900,00</b>	<b>Total</b>	<b>93 900,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>100 800,00</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>100 800,00</b>

- **Provision Maison de Retraite**

Une situation, 28 novembre 2016, du budget investissement de la Maison de Retraite est présentée. Il convient de faire un placement de 93 000 €. Le conseil accepte à l'unanimité.

- **Redevance assainissement 2017**

Dans le cadre de l'assainissement général de la commune et de l'entretien permanent de la station d'épuration, les dépenses de fonctionnement liées au budget spécifique évolueront sensiblement. A l'unanimité, le conseil municipal décide d'augmenter la redevance assainissement recouvrable en 2017 sur la base des relevés de consommation d'eau communiqués par VEOLIA.

La redevance est ainsi fixée :

- redevance fixe	23 €	(2016 : 22 €)
- du 1er au 20ème m3 d'eau consommée	0,45 € par m3	(2016 : 0,40 €/ m3)
- à compter du 21ème m3 d'eau consommée	1,20 € par m3	(2016 : 1,15 €/ m3)

- **Participation dépenses école année scolaire 2015-2016**

Les dépenses pour le fonctionnement de l'école primaire (dont les travaux dus au nouveau regroupement scolaire pour la rentrée de septembre 2015, participation des communes au périscolaire et Nouvelles Activités Périscolaires) pour l'année 2015-2016, s'élèvent à un coût total de 302 141 €.

Une répartition est faite pour les communes du regroupement. Il s'en suit un coût élève/trimestre de 404.47 €.

A l'unanimité, le conseil autorise le maire à facturer lesdites communes suivant le nombre d'élèves fréquentant l'école d'Einville.

- **Régime indemnitaire des agents : indemnité d'administration et de technicité**

Le conseil municipal accepte (10 pour – 2 abstentions) de ne pas augmenter, à compter du 1er janvier 2017, les différentes indemnités des agents techniques :

- IAT (Indemnité d'Administration et de Technicité) : enveloppe annuelle fixée pour chacun des grades, par application au montant de référence annuel du grade, pondéré par le nombre d'agents dans le grade, pondéré par le coefficient multiplicateur (qui peut varier de 1 à 8) attribué par le Conseil municipal.

Ainsi pour 2017, le conseil municipal décide de fixer ce coefficient à 2.05.

- **Régime indemnitaire des agents : indemnité d'exécution des missions de préfecture**

Le conseil municipal accepte à l'unanimité d'augmenter, à compter du 1er janvier 2017, les différentes indemnités d'exécution des missions de préfecture :

- IEMP (Indemnité d'Exercice de Missions des Préfectures) :

Adjoint administratif de 2ème classe : 2,10 fois le montant de l'I.E.M.P., pondéré par la durée de travail hebdomadaire.

Adjoint administratif de 1ère classe : 2,15 fois le montant de l'I.E.M.P., pondéré par la durée de travail hebdomadaire.

Rédacteur et rédacteur principal de 2ème classe : 2,50 fois le montant de l'I.E.M.P., pondéré par la durée de travail hebdomadaire.

- **SIE : approbation Rapport sur le Prix et la Qualité du service public d'eau potable 2015**

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable pour l'année 2015, du Syndicat Intercommunal des Eaux d'Einville au Jard.

- **Renouvellement du contrat de maintenance cloches**

Le contrat de maintenance des équipements campanaires se termine le 31 décembre 2016. Il convient de le renouveler, pour une période de 3 ans, auprès de la société Chrétien, pour un montant de 199 €/an.

Le conseil autorise, à l'unanimité, le maire à signer ce nouveau contrat.

- **Achat matériel Maison de Retraite**

Il convient d'équiper la maison de retraite d'un nouveau logiciel pour les soins pour un coût total de 3801€HT (logiciel, installation), subventionné par l'ARS à hauteur de 80 %.

De ce fait, il convient de renouveler le pack informatique compatible avec ce nouveau logiciel (ordinateurs portables et tablettes), pour un coût total de 2 533 € HT.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité ces achats.

- **Informations diverses**

- La CAF nous informe qu'une subvention de 80 % de la location de l'Algeco pour l'école primaire sera versée.

- Un prélèvement de notre eau relatif à la surveillance des légionnelles dans les installations de production, de stockage et de distribution d'eau chaude sanitaire ne fait apparaître aucun résidu.

- Un prélèvement a également été fait le 20 octobre, concernant la qualité de l'eau ; l'eau respecte les exigences de qualité réglementaire pour les paramètres analysés.

- Un arrêté préfectoral du 22 novembre interdit temporairement du 2 au 12 décembre 2016, l'utilisation, le port et le transport des artifices de divertissement, pour les pétards uniquement.

- La Maison de Retraite organise un marché de Noël le samedi 10 décembre, à partir de 15h00.

- Les vœux de la municipalité auront lieu au Familial, le vendredi 6 janvier.

- Le repas de nos aînés aura lieu le samedi 21 janvier.

*L'équipe municipale vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.*

**Prochain conseil : Jeudi 12 janvier 2017 à 20h00**

# Einville-au-Jard

## Meilleurs voeux 2017



Le Maire, les Adjointes et les Membres du Conseil Municipal

ont le plaisir de vous convier à la cérémonie des vœux le

**VENDREDI 6 JANVIER 2017 À 19 H 00**

**SALLE MIRABELLE DU FAMILIAL**

Ce moment privilégié du début d'année permettra de rassembler tous les Einvilloises et Einvillois ,  
d'honorer les sportifs méritants, de remercier les bénévoles pour leurs actions quotidiennes au service de nos concitoyens  
et du bien vivre ensemble à Einville au Jard et sur notre territoire du Sanon

Nous y associerons les acteurs économiques de notre commune, qui, par leur dynamisme  
et leur esprit d'entreprendre contribuent au développement de notre village.

Nous débuterons cette manifestation avec la rétrospective de l'année.

Le retour du carton d'invitation joint est indispensable, pour la bonne organisation de cette soirée, que nous concluons autour du  
verre de l'amitié. **Merci de confirmer votre présence au plus tard le 31 décembre 2016.**

Mairie d'Einville au Jard, 5 rue Karquel 54 370 Téléphone 03 83 72 92 01 courriel : [mairie.einville-au-jard@wanadoo.fr](mailto:mairie.einville-au-jard@wanadoo.fr)

### Coupon Réponse

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

participera/participeront

ne participera/participeront pas

A la cérémonie des vœux qui se déroulera le vendredi 6 janvier 2017 à 19h00 Salle « Le Familial »